

**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

DELEGATION BELGE

**Rapport de la deuxième partie de la Session ordinaire
de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
Strasbourg, 20 - 24 avril 2015**

À l'ordre du jour de cette session figuraient les rapports suivants:

- Les opérations de surveillance massive (Résolution 2045 et recommandation 2067)
- Budget et priorités du Conseil de l'Europe pour l'exercice biennal 2016-2017
Dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice biennal 2016-2017 (Avis 288 et
résolution 2046)
- Les conséquences humanitaires des actions menées par le groupe terroriste connu sous le
nom d'«État islamique» (Résolution 2047)
- La discrimination à l'encontre des personnes transgenres en Europe (Résolution 2048)
- Services sociaux en Europe: législation et pratiques de retrait d'enfants de leurs familles
dans les États membres du Conseil de l'Europe (Résolution 2049 et recommandation
2068)
- Projet de Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la
prévention du terrorisme (Avis 289)
- La tragédie humaine en Méditerranée: une action immédiate est nécessaire (Résolution
2050)
- Drones et exécutions ciblées: la nécessité de veiller au respect des droits de l'homme et
du droit international (Résolution 2051 et recommandation 2069)
- Dialogue postsuivi avec Monaco (Résolution 2052)
- La réforme de la gouvernance du football (Résolution 2053)
- L'égalité et la non-discrimination dans l'accès à la justice (Résolution 2054)
- L'efficacité de la Convention européenne des droits de l'homme: la Déclaration de
Brighton et au-delà (Résolution 2055 et recommandation 2070)

* * * * *

Délégation belge à l'Assemblée:

Représentants

M. Ph. Blanchart (PS)
M. A. Destexhe (MR)
M. P. De Bruyn (N-VA)
Mme D. Dumery (N-VA)
M. Ph. Mahoux (PS)
M. D. Thiéry (MR)
M. S. Vercamer (CD&V)

Suppléants

M. R. Daems (Open Vld), Président
Mme P. De Sutter (Ecolo-Groen)
Mme Cindy Franssen (CD&V)
M. Andries Gryffroy (N-VA)
Mme S. Lahaye-Battheu (Open Vld)
M. Dirk Van der Maelen (sp.a)
Mme Kristien Van Vaerenbergh (N-VA)

Lors de la session, les personnalités suivantes se sont adressées à l'Assemblée:

- Sa Majesté le Roi des Belges
- M. Didier Reynders, ministre des Affaires étrangères et européennes de la Belgique, Président du Comité des Ministres
- M. Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
- Mme Helena Dalli, ministre du Dialogue social, de la Consommation et des Libertés civiles de Malte
- M. Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

* * * * *

Discours de Sa Majesté le Roi des Belges

Dans son discours, le Roi des Belges plaide pour la construction et le maintien d'une société décente, déplorant trop de situations où des hommes et des femmes ne sont pas traités avec dignité. Selon le Roi, ces attitudes indignes, que l'on développe notamment face aux pressions migratoires, ne sont pas seulement le fait d'individus mais aussi d'institutions, comme l'ont démontré les événements tragiques récents en Méditerranée.

Pour construire et préserver une société décente, il faut renouer avec une vision de l'homme dans son intégralité, selon le Roi, à savoir un individu autonome, libre de toute ingérence extérieure, mais en même temps, un homme ouvert aux autres et au monde, se construisant dans le respect et la tolérance.

La vocation de la grande Europe est de continuer à construire une culture qui développe en même temps les capacités d'autonomie et d'ouverture de l'homme, une culture où la décence et la civilité prennent le pas sur l'indifférence et l'humiliation, la seule qui permette une mise en œuvre efficace des droits de l'homme.

* * * * *

Communication du Comité des Ministres par M. Didier Reynders, ministre des Affaires étrangères et européennes de la Belgique, Président du Comité des Ministres

Se référant aux graves accidents en Méditerranée, le Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, le ministre Didier Reynders, déclare que le fait que le berceau de notre civilisation, de notre démocratie devienne le cimetière de celles et ceux qui aspirent à en faire partie est totalement contraire à notre vision et à nos valeurs. Le drame humain que l'on connaît en Méditerranée constitue un véritable défi aussi bien pour les pays d'origine et d'accueil, que pour les organisations européennes telles que le Conseil de l'Europe.

Quant à l'Ukraine, le ministre souligne le rôle d'accompagnement des accords de Minsk que le Conseil de l'Europe, notamment la Commission de Venise, peut jouer, en particulier dans le cadre de la réforme de la constitution, de la décentralisation et de l'organisation d'élections locales.

Enfin, il rappelle que la prévention du radicalisme et de l'extrémisme font parties des principales priorités de la présidence avec l'organisation le 8 mai à Bruxelles d'une Conférence à Haut Niveau sous le titre «La Tolérance est plus forte que la haine», et l'adoption d'un protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe sur la Prévention du Terrorisme prévue à la Session Ministérielle de Bruxelles. Celui-ci prévoit la criminalisation du fait de se faire recruter, de former au terrorisme ou de le financer.

Les opérations de surveillance massive (Résolution 2045)

L'Assemblée indique que les opérations de surveillance massives révélées par le donneur d'alerte américain Edward Snowden mettent en danger les droits de l'homme, tels que le droit au respect de la vie privée et le droit à la liberté d'information et d'expression. De plus, ces opérations détournent des ressources qui permettraient de prévenir les attentats terroristes.

Dans sa résolution, l'Assemblée appelle des meilleurs contrôles judiciaire et parlementaire des services de renseignement, à l'adoption d'un «code du renseignement» définissant les obligations réciproques pour les services secrets et à accorder une protection crédible et efficace aux donneurs d'alerte qui relèvent les activités de surveillance illégales.

Elle appelle également à ce que la collecte et l'analyse de données à caractère personnel sans le consentement de l'intéressé ait lieu uniquement à la suite d'une décision de justice rendue sur la base de motifs raisonnables de soupçon.

Dans son intervention, *le député S. Vercamer* souligne que le rapport traite une problématique très importante et sensible. En effet, les révélations de Snowden indiquent que la surveillance massive risque d'échapper au contrôle démocratique et à l'obligation de rendre des comptes et menace le caractère libre et ouvert de nos sociétés. Il faut combattre le terrorisme, tout en respectant les droits des citoyens et leur vie privée.

L'orateur attire d'abord l'attention sur la problématique de l'usage extensif de lois et de tribunaux secrets ainsi que des interprétations secrètes données à de telles lois, qui ne sont pas contrôlées de manière adéquate.

Il souligne ensuite que dans la résolution, l'Assemblée invite le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, en vertu des pouvoirs conférés par la Convention européenne des droits de l'homme, à demander aux États parties d'expliquer dans quelle mesure leurs opérations de surveillance sont conformes aux normes des droits de l'homme inscrites dans la Convention. C'est une reconnaissance du rôle important de l'Assemblée en la matière.

Dans son intervention, *le sénateur R. Daems* déclare qu'il est nécessaire de trouver le juste équilibre entre la vie privée et la surveillance massive, ce qui loin d'être le cas dans nombreux de nos pays, où la vie privée et la démocratie sont menacées. Un contrôle public de la surveillance massive est nécessaire, par la mise en place, au sein des parlements, d'un corps d'élus chargés de surveiller l'action des autorités publiques en matière de renseignement. Une coopération entre les pays démocratiques est également nécessaire pour éviter qu'aucun ne tente de contrôler l'autre.

Selon l'orateur, la stratégie des terroristes consiste à pousser les autorités à accroître la surveillance massive et à déstabiliser ainsi nos sociétés. La surveillance massive est excessive à l'heure actuelle. L'absence totale de transparence dans ce domaine constitue l'une des plus grandes menaces pour les systèmes démocratiques aujourd'hui. L'on peut se demander si les terroristes, qui attaquent nos valeurs, ont déjà réussi à les mettre à mal...

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21692&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>
<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21694&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

Budget et priorités du Conseil de l'Europe pour l'exercice biennal 2016-2017
Dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice biennal 2016-2017
(Avis 288 et résolution 2046)

Les priorités futures du Conseil de l'Europe s'inscrivent dans un contexte politique et économique tendu, avec la consolidation des finances publiques dans de nombreux États membres, la montée de graves violations de l'État de droit et des droits de l'homme et l'augmentation des inégalités.

Le vaste processus de réforme mené ces dernières années au Conseil de l'Europe devrait permettre à l'Organisation d'être plus performante pour mieux répondre aux défis posés au continent européen; encore faut-il que l'engagement politique et financier des États soit assuré. Le choix de la Turquie de devenir grand contributeur aux budgets du Conseil de l'Europe est un signe encourageant donné au Conseil de l'Europe pour lui permettre de relever ces défis.

Dans son intervention, *le sénateur R. Daems* fait remarquer qu'il est vrai que la présence en salle des représentants des gouvernements est peu élevé, mais qu'il en va de même pour les parlementaires, or qu'il s'agit du débat sur le budget, qui est censé être le débat le plus important pour la survie de l'Organisation. L'orateur cite une expression française: «*savoir faire, faire savoir*». Si les parlementaires ne parviennent à convaincre les États membres de la valeur ajoutée de leur action, quelle sera leur réaction face aux demandes de crédits?

L'orateur saisit l'occasion pour dire à ses collègues qu'il faut d'abord soulever la question au sein des parlements nationaux, car la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme sont, pour eux aussi, des thèmes essentiels.

Il faut convaincre les parlements nationaux de la valeur ajoutée du Conseil de l'Europe, sinon comment arrivera-t-on à les convaincre de donner plus d'argent? La démocratie est sans prix mais elle a un coût, d'où le besoin d'un budget. L'orateur présente à son Parlement les travaux de l'Assemblée, même les résolutions que lui-même n'a pas adoptées, car il s'agit de décisions de l'Assemblée.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21700&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>
<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21698&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

* * * * *

Les conséquences humanitaires des actions menées par le groupe terroriste connu sous le nom d'«État islamique» (Résolution 2047)

Un an après l'adoption de son dernier rapport sur la situation des réfugiés syriens, l'Assemblée ne peut que constater que la situation n'a pas cessé de s'aggraver, en raison notamment, de la montée en puissance du groupe terroriste connu sous le nom d'«État islamique».

Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 4 millions de réfugiés ont fui le pays et l'on compte près de 7,5 millions de personnes déplacées internes, dont la situation est de plus en plus préoccupante. Pour la seule année 2014, le conflit a atteint un sinistre record avec 76 000 morts, dont 3 500 enfants.

Face à cette crise humanitaire sans précédent, l'Assemblée réitère son appel aux États pour qu'ils fassent preuve de solidarité et de responsabilité, en augmentant notamment les fonds alloués aux organisations humanitaires et en soutenant dans la mesure du possible le plan de réinstallation et d'admission humanitaire.

Dans son intervention, *le sénateur Alain Destexhe*, attire l'attention de l'Assemblée sur la situation du Liban, un pays dont on ne parle pas assez et qui est menacé de déstabilisation, de crise voire de guerre. Le Liban compte 1,3 million de réfugiés pour une population de 4 millions d'habitants. Si la situation humanitaire est extrêmement préoccupante, il en est de même de la situation politique, puisque Daech infiltre les camps de réfugiés et le manque d'aide humanitaire est une cause de recrutement des combattants. Le drapeau de ce soi-disant État flotte déjà sur de nombreux camps de réfugiés au Liban et les incidents militaires se multiplient.

S'ajoute à cette crise une paralysie totale du Liban, avec un non-renouvellement du Parlement qui a prolongé de lui-même son mandat ainsi que celui du président.

L'orateur souhaite que l'Assemblée reste saisie de cette question libanaise, qui pourrait bien devenir la prochaine crise. Les pays de l'UE et du Conseil de l'Europe doivent soutenir le Liban aux plans financier et humanitaire. Les États membres doivent tout faire pour les aider à sortir de cette crise politique qui paralyse le pays. L'armée libanaise est le garant de la stabilité et de l'unité nationale. Il conviendrait donc d'envisager également un soutien à cette armée libanaise.

Par rapport à Daech, il s'inquiète le plus de l'absence de perspectives de solutions, à la fois militaires et politiques.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21713&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

* * * * *

La discrimination à l'encontre des personnes transgenres en Europe (Résolution 2048)

L'Assemblée estime que les personnes transgenres doivent pouvoir changer de nom et de sexe sur les certificats de naissance ou les cartes d'identité. Pour ce faire, les gouvernements européens doivent instaurer des procédures rapides, transparentes et accessibles, fondées sur l'autodétermination.

L'Assemblée demande l'abolition de l'obligation légale de stérilisation et de soumission à d'autres traitements médicaux dans les lois encadrant la procédure de changement de nom et de genre. Elle estime que la possibilité de faire figurer une troisième option de genre sur les papiers d'identité des personnes qui le souhaitent devrait être envisagée.

Selon l'Assemblée, la discrimination fondée sur l'identité de genre devrait être explicitement interdite dans la législation nationale contre la discrimination. La situation des personnes transgenres en matière de droits de l'homme devrait être intégrée dans le mandat des institutions nationales des droits de l'homme, en se référant à l'identité de genre.

Dans son intervention, *la sénatrice Petra De Sutter* déclare qu'en tant que femme transgenre elle-même et en tant que membre de cette Assemblée, elle ne peut que s'exprimer à ce sujet.

Elle affirme que le projet de résolution constitue un effort unique à plusieurs titres. La peur engendre la haine et la discrimination. Or le projet de résolution permet de mieux comprendre la cause transgenre et de mieux lutter contre la discrimination à l'encontre des personnes transgenres. L'oratrice souligne qu'être transgenre en 2015 revient à subir des discriminations et des actes de violence dans la plupart des pays du monde. Elle en a elle-même fait les frais. Avant de comprendre qui elle était vraiment, son parcours fut très douloureux. Cette crise identitaire l'a menée au seuil de la mort, mais elle a survécu, ce qui n'est pas le cas pour tous les autres. Elle a bénéficié de beaucoup d'aide et de compréhension de la part de nombreuses personnes. Il y a dix ans, quand elle est sortie de l'hôpital universitaire, elle a pu mener une vie nouvelle, tandis que de nombreux autres transgenres ont perdu leur emploi, leur partenaire et parfois la vie parce qu'ils sont ciblés de discriminations et de violences. Dans le monde, une personne est assassinée tous les trois jours pour la seule raison qu'elle est transgenre. Souvent, c'est même la victime qui est accusée plutôt que le meurtrier. De plus, près de 47 personnes sur 100 qui ne sont pas conformes à leur sexe sont susceptibles d'attenter à leurs jours.

La sénatrice souligne qu'il faut par conséquent accorder l'attention qu'elle mérite au projet de résolution. Il ne s'agit ni d'une maladie ni d'un péché mais d'un exemple de la grande diversité de l'humanité. Il n'est pas juste d'être victime de discrimination à cause de sa différence. Ce point doit figurer en tête de l'ordre du jour de chacun des parlements nationaux - voilà qui sauverait la vie de nombreuses personnes.

Les pays où les droits des personnes LGBT sont déjà reconnus, doivent suivre l'exemple de Malte où l'identité transgenre a été reconnue comme relevant de l'intimité, d'où le droit à l'autodétermination. Il faut donc supprimer les lois de catégorisation psychiatrique des transgenres et leur reconnaître la pleine jouissance de leurs droits!

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21736&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

* * * * *

Services sociaux en Europe: législation et pratiques de retrait d'enfants de leurs familles dans les États membres du Conseil de l'Europe (Résolution 2049 et recommandation 2068)

Si les enfants ont le droit d'être protégés de toute forme de violence, de maltraitance et de négligence, ils ont aussi le droit de ne pas être séparés de leurs parents contre leur gré, à moins que les autorités compétentes ne décident qu'une telle séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

L'Assemblée estime que les droits des enfants sont violés aussi bien par les décisions injustifiées prises dans les États membres de retirer (ou de ne pas rendre) des enfants à leur famille, que par les décisions injustifiées de ne pas retirer (ou de rendre trop tôt) des enfants à leur famille.

L'Assemblée invite dès lors les États membres à mettre en place des lois et des procédures donnant véritablement la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant dans toute décision de placement, de retrait et de retour. Elle préconise également que les décisions de retrait soient exclusivement fondées sur des décisions de tribunaux, sauf dans les affaires urgentes.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21737&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>
<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21738&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

* * * * *

Projet de Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (Avis 289)

Un projet de protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme a été négocié en hâte au nom de ministres de toute l'Europe pour empêcher de jeunes Européens de se rendre dans des pays comme la Syrie et l'Irak pour y faire le djihad. L'on estime que près de 5 000 pourraient avoir fait le voyage; bon nombre d'entre eux reviennent en Europe radicalisés et aguerris à des techniques de combat.

Dans son avis, l'Assemblée demande que des modifications soient apportées à ce projet de protocole destiné à lutter contre les «combattants étrangers», dans le but de renforcer les garanties en matière de droits de l'homme. Ainsi, l'Assemblée considère que certains doutes au sujet des nouvelles infractions prévues n'ont pas été suffisamment pris en compte et demande donc d'apporter un certain nombre de changements au texte. Par exemple, l'infraction que constitue le fait de «se rendre à l'étranger à des fins de terrorisme» pourrait poser un problème du point de vue de la liberté de circulation.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21740&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

* * * * *

La tragédie humaine en Méditerranée: une action immédiate est nécessaire (Résolution 2050)

L'Assemblée appelle les États membres de l'UE à adopter une approche globale pour traiter les flux migratoires mixtes qui traversent la Méditerranée, en vue de mener d'urgence une action concertée. Elle invite les gouvernements de l'UE à intensifier les opérations de recherche et de sauvetage en mer grâce aux contributions accrues de tous les États membres et à adopter des mesures efficaces ainsi qu'une approche commune au niveau européen en matière de lutte contre les trafiquants d'êtres humains et les passeurs.

Selon la résolution, les déclarations de l'organisation terroriste connue sous le nom d'«État islamique» annonçant son intention de mêler aux flux de réfugiés certains de ses membres, chargés de commettre des attentats terroristes en Europe, suscitent des questions légitimes de sécurité.

L'Assemblée affirme que la forte augmentation du nombre de migrants remet en question le Règlement de Dublin selon lequel la responsabilité de l'accueil et de la prise en charge des migrants en situation irrégulière incombe intégralement à un nombre restreint de pays de destination: l'Italie, Malte, l'Espagne et la Grèce. Elle estime que cette forte augmentation donne également à réfléchir quant à la pertinence des procédures en vigueur en matière d'asile. Selon l'Assemblée, l'Europe devrait aussi intensifier l'aide humanitaire et les projets de développement dans les pays de transit et d'origine en vue d'y améliorer les conditions de vie.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21743&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

* * * * *

Drones et exécutions ciblées: la nécessité de veiller au respect des droits de l'homme et du droit international (Résolution 2051 et recommandation 2069)

L'Assemblée considère que l'utilisation des drones armés à des fins d'exécutions ciblées soulève de graves questions sur le plan du droit international humanitaire et des droits de l'homme. L'Assemblée s'inquiète du grand nombre d'attaques meurtrières menées à l'aide de drones, qui ont également causé de nombreux «dommages collatéraux» à des personnes qui n'étaient pas des combattants.

L'Assemblée invite les États membres et États observateurs à respecter scrupuleusement les limites imposées aux exécutions ciblées par le droit international, le droit international humanitaire et le droit relatif aux droits de l'homme et à définir des procédures claires pour l'autorisation des frappes, qui doivent faire l'objet d'une surveillance constante exercée par une juridiction de haut niveau et d'une évaluation après les frappes réalisée par une instance indépendante.

L'Assemblée invite également les gouvernements du Conseil de l'Europe à effectuer une étude approfondie sur la légalité de l'utilisation des drones de combat à des fins d'exécutions ciblées et à élaborer des lignes directrices conformes au droit international humanitaire et aux droits de l'homme, notamment la Convention européenne des droits de l'homme.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21746&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

* * * * *

Dialogue postsuivi avec Monaco (Résolution 2052)

L'Assemblée note que l'adhésion de la Principauté de Monaco au Conseil de l'Europe en 2004 a eu un impact important sur l'évolution des institutions et de leurs pratiques, et sur la mise en conformité de la législation nationale avec les standards du Conseil de l'Europe. Dans le même temps, le pays entend conserver sa spécificité.

L'Assemblée reconnaît que des progrès considérables ont été réalisés au cours des derniers mois par Monaco, qui a honoré quatre de ses six engagements adhésion restants, à savoir la ratification de la Convention sur la cybercriminalité, l'adoption d'une nouvelle loi sur le fonctionnement et l'organisation du Conseil National, la réforme du Code pénal et du Code de procédure pénale, et l'implication du Conseil national dans la ratification des traités internationaux.

À la lumière des récents progrès réalisés par la Principauté pour honorer ses engagements, l'Assemblée décide de mettre un terme au dialogue postsuivi avec Monaco, tout en continuant d'en suivre les développements législatifs et institutionnels.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21748&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

* * * * *

La réforme de la gouvernance du football (Résolution 2053)

L'Assemblée estime que la décision d'attribuer l'organisation de la Coupe du monde 2022 au Qatar a été si radicalement viciée par des versements illégaux que la FIFA devrait procéder à un nouveau vote appliquant des dispositions plus équitables.

Le versement par le Vice-président qatari de la FIFA, Mohammed bin Hammam de sommes d'argent considérables à plus de 30 hauts représentants du football africain ou à ses associations nationales – selon les révélations du journal britannique Sunday Times –, a assuré au Qatar les votes des représentants de la Confédération africaine de football (CAF), lors d'une réunion clé le 2 décembre 2010. Ceci a permis au Qatar d'éliminer les autres pays asiatiques candidats, à savoir l'Australie, le Japon et la Corée.

L'Assemblée appelle aussi le Qatar à respecter les droits fondamentaux des travailleurs migrants étrangers et demande instamment à la FIFA d'encourager ce processus.

Dans sa résolution, l'Assemblée formule également des recommandations pour améliorer la transparence et la gouvernance à l'UEFA et à d'autres organisations sportives.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21751&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21747&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

* * * * *

L'égalité et la non-discrimination dans l'accès à la justice (Résolution 2054)

Dans sa résolution, l'Assemblée rappelle que l'égalité de traitement dans l'accès à la justice doit se réaliser et que les États membres du Conseil de l'Europe doivent lever les obstacles qui empêchent l'accès à la justice. Ils doivent en outre veiller à ce que leurs citoyens aient accès à la justice sur un pied d'égalité, indépendamment de leur richesse ou de leur statut.

Selon l'Assemblée, il s'agit d'une condition indispensable à la prééminence du droit et d'un moyen de réaliser des sociétés inclusives et égalitaires.

L'Assemblée estime que la connaissance des droits des citoyens devrait être améliorée par la mise en place de mécanismes d'information et la disponibilité des informations pertinentes dans différents formats et langues. De plus, les États devraient garantir qu'une aide judiciaire soit fournie à toute personne, accusée ou victime. Selon l'Assemblée, les défis spécifiques rencontrés par différents groupes, y compris les femmes, les personnes LGBT, les personnes handicapées et les migrants, doivent également être pris en compte afin de garantir à tous un égal accès à la justice.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21753&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

* * * * *

L'efficacité de la Convention européenne des droits de l'homme: la Déclaration de Brighton et au-delà (Résolution 2055 et recommandation 2070)

L'Assemblée a étudié les mesures prises dans le cadre du processus de réforme du système de la Convention européenne des droits de l'homme depuis l'adoption, en avril 2012, de la Déclaration de Brighton. La Cour européenne des droits de l'homme a réalisé des progrès dans la liquidation de l'immense arriéré de requêtes manifestement irrecevables et qu'elle s'apprête à surmonter les difficultés qui subsistent.

À la lumière de la démonstration faite par la Cour de son bon fonctionnement, l'Assemblée considère que les problèmes actuels qui menacent la durabilité du système de la Convention sont liés avant tout aux défaillances de la mise en œuvre de la Convention par les États Parties.

En conséquence, l'Assemblée estime que l'assurance de l'efficacité à long terme du système de la Convention dépendra en tout premier lieu de l'applicabilité, dans la pratique, de la notion de subsidiarité, obtenue grâce au renforcement de la mise en œuvre des normes de la Convention à l'échelon national et à la garantie de l'exécution effective des arrêts de la Cour. Elle souligne une fois de plus le rôle vital que les parlements nationaux peuvent jouer en la matière.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21753&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21755&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

* * * * *